

**CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA RÉGION
ACADÉMIQUE OCCITANIE, ENEDIS OCCITANIE
ET LA RÉGION OCCITANIE
2025 - 2028**

Entre

La Région Académique Occitanie,

31, rue de l'Université 34 064, MONTPELLIER CEDEX 2,

Représentée par **Madame Carole DRUCKER-GODARD**, Rectrice de la région académique Occitanie, Rectrice de l'Académie de Montpellier, Chancelière des Universités et

Monsieur KARIM BENMILOUD, Recteur de l'académie de Toulouse

Ci-après dénommée « Région Académique » ou « l'Éducation nationale »

et

ENEDIS Occitanie,

22 Boulevard du Maréchal Juin, 31400 TOULOUSE,

Représentée par **Monsieur Bastien TOULEMONDE**, directeur régional référent Occitanie et directeur ENEDIS Midi-Pyrénées Sud

Ci-après dénommée « ENEDIS Occitanie ».

et

La Région Occitanie,

22 boulevard du Maréchal Juin, 31406 TOULOUSE CEDEX 9,

Représentée par **Madame Carole DELGA**, Présidente

Ci-après dénommée « la Région Occitanie »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PRÉAMBULE

1 - Présentation des parties

La Région académique Occitanie :

La région académique constitue l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives régionales de formation, d'orientation, de recherche et d'innovation afin d'apporter un meilleur service aux élèves, à leur famille, et aux étudiants.

La région académique Occitanie est composée des académies de Montpellier et de Toulouse et présente la double particularité de regrouper, à l'échelle des treize départements de la région, deux académies présentant des caractéristiques communes de forte attractivité et de croissance démographique soutenue.

L'académie de Montpellier est constituée de cinq départements dont la population compte environ 2 853 000 habitants. Elle accueille 630 000 élèves, étudiants et apprentis et regroupe près de 2 400 écoles et établissements du second degré et des GRETA CFA.

L'académie de Toulouse est constituée de 8 départements dont la population compte environ 3 078 000 habitants. Elle accueille 687 000 élèves, étudiants et apprentis et regroupe plus de 3080 écoles et établissements du second degré.

Enedis Occitanie :

Les réseaux de transport et de distribution d'électricité jouent un rôle essentiel dans la transition énergétique et vers un monde moins dépendant des énergies fossiles. Aujourd'hui, l'électricité représente 25% de la consommation finale d'énergie et devrait atteindre les 55% en 2050.

Pour accompagner cette dynamique de développement des énergies renouvelables et des nouveaux usages de l'électricité (tel que la mobilité électrique), un recrutement massif et une adaptation des compétences sans précédent s'imposent, partout en France.

Au sein d'Enedis, tous les métiers sont liés à ces défis de la transition écologique : modernisation du réseau face au changement climatique, raccordement des énergies renouvelables et des mobilités électriques, digitalisation des activités.

Enedis souhaite renforcer sa coopération avec la région académique Occitanie et la Région Occitanie pour développer l'attractivité des métiers, notamment auprès des jeunes à la recherche d'une orientation professionnelle, et contribuer à l'adéquation des formations aux besoins de la filière des réseaux électriques, en prenant en compte les mutations techniques et technologiques des métiers.

Ces actions s'inscrivent aussi en partie dans le cadre du programme développé par Enedis au bénéfice de l'ensemble des entreprises de la filière électrique « les Écoles des réseaux pour la transition énergétique » qui s'articule autour de trois volets (l'attractivité des métiers, l'adéquation de l'offre de formation aux besoins futurs de la filière des réseaux électriques, l'accompagnement des parcours) et qui fait l'objet d'une structuration en filière professionnelle spécifique.

La Région Occitanie :

La Région Occitanie dispose de par la loi des compétences en matière de développement économique, de formation professionnelle, et d'orientation concernant l'information sur les métiers et les formations. Sur la base de ses compétences, elle mobilise ses réseaux de partenaires pour accompagner le développement économique des territoires et accompagner le développement de l'offre de formation régionale.

Concernant l'orientation et l'information plus spécifiquement, les lois du 5 mars 2014 et du 5 septembre 2018 confient à la Région la coordination du Service Public Régional de l'Orientation et l'information sur les métiers et les formations.

L'orientation s'inscrit au cœur du continuum des compétences régionales, de l'éducation, de la formation et du développement économique. La Région mène cette compétence orientation dans une stratégie ambitieuse « d'aller vers » les publics pour répondre au plus près des besoins des territoires, autour de 5 axes d'intervention :

- Territorialiser l'information sur les métiers ;
- Renforcer l'attractivité des métiers et des formations, pour aider au choix d'orientation ;
- Mobiliser les acteurs locaux et impliquer les partenaires régionaux ;
- Donner à voir et enrichir l'information délivrée aux usagers ;
- Faire de la Région Occitanie, une Région exemplaire et inclusive.

Cette compétence Orientation se traduit par le déploiement d'actions sur le territoire régional pour accompagner les apprenants dans la découverte des secteurs professionnels et susciter de l'intérêt sur les métiers en déficit d'image, en pleine transformation ou en difficulté de recrutement. La Région déploie ainsi, et en étroite collaboration avec les acteurs régionaux, une offre de services régionale pour s'adapter aux besoins des publics et des territoires.

2 – Enjeux communs

- Renforcer la coopération entre l'école, le monde professionnel et le monde économique ;
- Favoriser l'accompagnement personnalisé des collégiens et des lycéens dans leur projet d'orientation ;
- Faciliter l'insertion professionnelle des élèves et des étudiants grâce à des relations plus étroites entre les établissements scolaires et les représentants des divers secteurs professionnels ;
- Soutenir la transition énergétique et les filières professionnelles créatrices de valeur dans ce domaine en répondant à l'enjeu des compétences.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

- Le rapprochement du monde économique et académique par une relation École-Entreprise renforcée et le développement de la connaissance mutuelle des structures et de la mise en réseau d'acteurs dans tous les territoires de la région ;
- L'adéquation de l'offre de formation initiale et continue aux besoins du territoire par le dimensionnement d'un accompagnement pédagogique et technique adapté ;
- L'attractivité de la filière professionnelle des réseaux électriques, notamment autour de l'enjeu de féminisation des métiers ;
- Le soutien et l'aide à l'orientation et l'insertion professionnelle en facilitant l'accès au monde de l'entreprise.

ARTICLE 2 – PUBLICS VISÉS PAR LA CONVENTION

Les opérations partenariales mentionnées dans la convention de partenariat tripartite, sont menées au niveau des instances académiques et territoriales, des établissements de formation des académies, et par les structures d'Enedis.

Les actions concrètes à engager concerneront divers publics selon les cas (élèves de collèges, de lycées, apprentis en formation initiale ou continue, étudiants de sections de techniciens supérieurs (S.T.S.), équipes pédagogiques et directions administratives de l'éducation nationale, responsables des bureaux des entreprises, professionnels du monde de l'entreprise, et autres prescripteurs tels que les Maisons de la Région et autres directions de la Région engagées dans ces enjeux pour le territoire).

ARTICLE 3 – 1ER AXE DE COOPÉRATION : MOBILISER LES ACTEURS AUTOUR D'ACTIONS DE COOPÉRATION DES STRUCTURES EN FAVEUR DU RAPPROCHEMENT DU MONDE ÉCONOMIQUE ET PÉDAGOGIQUE

1. Apporter à Enedis des éléments de connaissance du monde économique régional et de l'Éducation nationale ;
2. Mettre en relation les acteurs régionaux (BDE, IPE, CMQ, services de la Région, CFAA, Greta, acteurs de l'emploi...) et les impliquer collectivement (participation aux CLEE) ;
3. Coopérer dans le cadre de l'étude des besoins en compétences, des diplômes, des parcours de formation et de leur évolution (AMI Compétences Métiers d'Avenir) ;
4. Sensibiliser les acteurs de l'éducation et du monde économique et emploi de la région Occitanie aux enjeux de compétences et perspectives d'emploi d'Enedis ;
5. Associer les différentes parties aux travaux qui peuvent être menés au service des enjeux respectifs.

ARTICLE 4 – 2ÈME AXE DE COOPÉRATION : ACCOMPAGNER LE PERSONNEL ÉDUCATIF DE FORMATION INITIALE ET CONTINUE

1. Favoriser une meilleure connaissance de l'entreprise Enedis auprès des établissements de la région académique Occitanie par des interventions, des visites de sites, des présentations des métiers, etc. ;
2. Accompagner des projets pédagogiques et soutenir les besoins techniques, pédagogiques et matériels des formations ciblées réseaux.

ARTICLE 5 – 3ÈME AXE DE COOPÉRATION : SOUTENIR L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES APPRENANTS (ÉLÈVES, APPRENTIS, STAGIAIRES FC) EN LIEN AVEC LES ACTEURS DE L'EMPLOI

1. Contribuer à l'orientation par une meilleure connaissance de l'entreprise Enedis et de ses partenaires, de leurs métiers et des parcours professionnels par des interventions de salariés ou visite de site auprès des établissements scolaires, dès la classe de 5ème et sur l'ensemble du cursus scolaire, et des événements et structures de la Région (par exemple via les Maisons de l'Orientaion et les événements ID Métiers, Travail Avenir Formation) ;
2. Favoriser l'insertion professionnelle des élèves au sein de l'entreprise Enedis par l'accueil en stage (collèges et 2GT) et PFMP de la voie professionnelle sur le cursus scolaire en lien avec les outils des différents acteurs (plateforme numérique) ;
3. Développer l'apprentissage via le réseau du CFAA Toulouse et des Greta-CFA Occitanie Est ;
4. Faciliter l'accès et la connaissance de l'offre d'alternance et d'emplois de l'entreprise par le renforcement d'un lien de proximité direct avec les acteurs pédagogiques et d'orientation régionaux ;
5. Faciliter l'accès et la connaissance de l'offre de formation continue via le réseau des Greta notamment dans le cadre du programme régional de formation (PRF) ;
6. Soutenir les actions d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

ARTICLE 6 – 4ÈME AXE DE COOPÉRATION : FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ DE LA FILIÈRE DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION OCCITANIE

1. Aider à l'émergence de la filière des réseaux électriques et la connaissance de ses métiers par la mise en visibilité d'Enedis et ses partenaires sur des événements régionaux ou locaux. L'adéquation de l'offre de formation initiale aux besoins économiques est renforcée par le maillage territorial et par l'acquisition de compétences spécifiques ;
2. Elaborer des actions concrètes et collectives pour favoriser la féminisation des métiers techniques des réseaux électriques et agir sur l'égalité filles-garçons ;
3. Promouvoir la diversité dans les métiers d'Enedis par la participation / invitation de l'entreprise à des actions régionales organisées par les acteurs du territoire.

ARTICLE 7 – TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les parties peuvent traiter des données personnelles concernant les agents et autres préposés de l'autre partie, pour les seuls besoins de l'exécution et du suivi de la convention et, le cas échéant, des contentieux liés à sa passation ou son exécution, ce sous leur responsabilité et dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Chaque partie informe les personnes concernées de la transmission des données à l'autre partie et des moyens dont elles disposent pour exercer leurs droits, tels que prévus aux articles 15 à 23 du règlement général sur la protection des données (RGPD), notamment leur droit d'accès, de rectification, et dans certains cas, d'effacement ou d'opposition.

Pour les traitements mis en œuvre par le partenaire, ces droits s'exercent auprès des délégués à la protection des données des autorités signataires.

Sauf obligation légale ou réglementaire particulière, chaque partie s'engage à détruire les données personnelles et leurs copies dès qu'elles ne sont plus nécessaires à l'exécution et au

suivi de la convention et à la gestion des éventuels contentieux. En l'absence de contentieux, cette destruction intervient au plus tard dans un délai de deux mois à compter de l'échéance de la convention.

ARTICLE 8 – GOUVERNANCE

Un comité régional de pilotage (COPIL) constitué de représentants des signataires se réunira au moins une fois par an et sera chargé de déterminer les coopérations à promouvoir, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de l'accord, notamment sur la base des éléments de bilan consolidés au niveau régional.

En tant que de besoin, le comité de pilotage peut associer à ses travaux des experts et des personnalités qualifiées.

ARTICLE 9 – DURÉE, MODALITÉS DE RÉVISION ET DE RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de sa date de signature pour une durée de trois ans. Elle ne peut être renouvelée par tacite reconduction.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à la mise en œuvre de la présente convention, les parties s'engagent à organiser une procédure de conciliation qui peut être engagée notamment par la réunion d'un comité de pilotage exceptionnel, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties : la résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai minimal de six mois à compter de la réception de la notification écrite de la partie souhaitant mettre un terme à la convention.

Fait à Toulouse, le 30 juin 2025

En quatre exemplaires

Carole DRUCKER-GODARD

Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités

Karim BENMILOUD

Recteur de l'académie de Toulouse

Bastien TOULEMONDE

Directeur régional référent Occitanie et
Directeur Enedis Midi-Pyrénées Sud

Carole DELGA

Présidente du Conseil Régional Occitanie,
Pyrénées-Méditerranée
Ancienne ministre